

Allô Contrats

N°Cristal 0 969 329 969

Pour toute information ou modification concernant votre contrat

Allô Sinistres

N°Cristal 0 969 327 326

Pour déclarer vos sinistres

ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION

Votre référence client : 5442882 Votre numéro de contrat : 119925902

M. MAXIME LEHERQUER 16 RUE DE LA HOUPPELANDE 14210 CHEUX

La société d'assurance SOGESSUR, TSA 91102 - 92894 Nanterre Cedex 9,

atteste que l'habitation située : 16 RUE DE LA HOUPPELANDE 14210 CHEUX

est garantie

- . par contrat n° 119925902
- . souscrit par M. MAXIME LEHERQUER
- . en sa qualité de propriétaire
- . conjoint/concubin MME MANON MARIE
- . et ce, à effet du 1er décembre 2021

Garanties prévues :

- Responsabilité civile
- Incendie et évènements assimilés
- Dégât des eaux et gel
- Tempête, grêle, neige
- Attentats
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques

- Défense pénale et recours suite à accident
- Vol et détériorations suite à vol ou à vandalisme
- Vol sur le lieu de vacances
- Bris de glaces
- Dommages électriques et Valeur à neuf jusqu'à 2 ans sur matériel électroménager, Hi-fi, Vidéo et informatique
- Assistance en cas d'urgence
- Assistance au quotidien

Ces garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre.

Fait à Paris La Défense, le 5 février 2024

Pierre LE RUN
Directeur de la Relation Client
Assurance de biens et responsabilités



Allô Contrats

N°Cristal 0 969 329 969

Pour toute information ou modification concernant votre contrat

Allô Sinistres

N°Cristal 0 969 327 326

APPEL NON SURTAXE
Pour déclarer vos sinistres

ATTESTATION D'ASSURANCE TELETRAVAIL

M. MAXIME LEHERQUER 16 RUE DE LA HOUPPELANDE 14210 CHEUX Votre référence client : 5442882 Votre numéro de contrat : 119925902

La société d'assurance SOGESSUR, TSA 91102 - 92894 Nanterre Cedex 9,

atteste garantir M. MAXIME LEHERQUER dans le cadre du contrat d'assurance Multirisque Habitation N° 119925902, l'exercice d'une activité de télétravail ayant été autorisée par son employeur, sans visite de clientèle, sans stockage de marchandises et sans activité de fabrication ou transformation, à son domicile situé :

16 RUE DE LA HOUPPELANDE 14210 CHEUX

Les garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat.

Le matériel professionnel confié à M. MAXIME LEHERQUER dans le cadre de ses fonctions est assuré à hauteur de 1600€HT s'il n'est pas couvert par l'employeur.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre et du paiement effectif des cotisations.

Fait à Paris La Défense, le 5 février 2024

Pierre LE RUN
Directeur de la Relation Client
Assurance de biens et responsabilités



Allô Contrats

N°Cristal) 0 969 329 969

Pour toute information ou modification concernant votre contrat

Allô Sinistres

N°Cristal) 0 969 327 326

Pour déclarer vos sinistres

ATTESTATION D'ASSURANCE TELETRAVAIL

M. MAXIME LEHERQUER 16 RUE DE LA HOUPPELANDE 14210 CHEUX Votre référence client : 5442882 Votre numéro de contrat : 119925902

La société d'assurance SOGESSUR, TSA 91102 - 92894 Nanterre Cedex 9,

atteste garantir MME MANON MARIE dans le cadre du contrat d'assurance Multirisque Habitation N° 119925902, l'exercice d'une activité de télétravail ayant été autorisée par son employeur, sans visite de clientèle, sans stockage de marchandises et sans activité de fabrication ou transformation, à son domicile situé :

16 RUE DE LA HOUPPELANDE 14210 CHEUX

Les garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat.

Le matériel professionnel confié à MME MANON MARIE dans le cadre de ses fonctions est assuré à hauteur de 1600€HT s'il n'est pas couvert par l'employeur.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre et du paiement effectif des cotisations.

Fait à Paris La Défense, le 5 février 2024

Pierre LE RUN
Directeur de la Relation Client

Assurance de biens et responsabilités